

*Vains efforts d'un jureur de liberté & d'égalité.*

Antè admissam facinus improvidi, post facinus obstinati, nec prius stabiles, nec postmodum supplices: quando debuerant stare, jacuerunt; quando jacere & prostertere se Deo debent, stare se opinantur. Pacem sibi ultro, nemine dante, sumpserunt: hominibus contra Deum credunt, qui contra homines Deo non crediderunt. Ejustrodi homines, perniciosi conatibus adherentes, salubri cautione vitate. S. Cyprianus, Libro de lapsis.

Par M. Fontaine, supérieur du séminaire épiscopal de Noyon. A Bruxelles, chez Emm. Flon. 1794. Broch. in-8vo. de 88 pag.

*Examen & réfutation d'un écrit intitulé: Mémoire sur le serment de liberté & d'égalité. Contenant tous les argumens & raisonnemens qu'un docteur de Paris, actuellement réfugié dans les Pays-Bas, où il est chargé d'un enseignement, a pu imaginer pour justifier ceux qui ont fait ce serment.* A Liege, chez Latour; à Maëstricht, chez Cavelier; à Bruxelles, chez Le Charlier. 1794. In-12 de 72 pag.

CES deux ouvrages qui paroissent en même tems, ont comme le titre l'exprime, le même objet & le remplissent parfaitement. Le premier est écrit avec beaucoup de force. La vérité y est défendue avec une dignité & un courage dignes d'elle. Quelques passages feront connoître la maniere de l'auteur. „ Vous avez vu des prêtres, des docteurs des directeurs de consciences conduire „ le peuple à l'autel de la liberté, comme „ Aaron conduisoit les enfans d'Israël à l'au-